

Modification du Plan d'Occupation des Sols - Secteurs Nord et Est

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique de développement et de diversification de l'habitat, la Ville de Besançon a réservé dans son Plan d'Occupation des Sols des zones d'urbanisation ultérieure destinées à être ouvertes à l'urbanisation dans le cadre de schémas d'ensemble.

Aujourd'hui, trois projets d'opération d'urbanisme répartis sur les secteurs Nord et Est du Plan d'Occupation des Sols lui sont proposés mais nécessitent, pour leur mise en oeuvre, de recourir à une procédure de modification des secteurs de POS concernés.

Les trois opérations projetées qui devront être soumises à enquête publique dans le cadre de la procédure de modification se présentent ainsi :

- **LES ESSARTS L'AMOUR** : dans le POS secteur Nord, à l'extrémité du chemin des Essarts l'Amour, un projet de lotissement propose l'urbanisation d'une zone 1NA d'environ 4 hectares sous forme individuelle et individuelle groupée pour un total d'environ 50 logements.

Il s'agira :

▫ de transformer la zone 1NA en zone 2NA afin de lui donner un règlement adapté,

▫ d'approuver le schéma d'ensemble,

▫ de procéder au déclassement de l'extrémité de la voie des Essarts l'Amour qui sera déplacée ; un accès public au bois d'Avanne sera ainsi conservé.

- **CHAMPFORGERON** : dans le POS secteur Nord, un projet d'habitat collectif propose l'urbanisation de la zone 2NAc d'environ 1,4 hectares située sur le site Bloch, entre la rue Xavier Marmier et la rue Pierre Vernier, pour la réalisation de 100 à 120 logements.

Il s'agira d'approuver le schéma d'ensemble des gabarits et des volumes projetés.

- **LES MONTS DE BREGILLE** : dans le secteur Est, un projet global propose l'urbanisation de la zone 2NAv initialement liée à la procédure d'Association Foncière Urbaine Autorisée des Vareilles aujourd'hui écartée. Conçu sous forme de groupements d'habitats collectifs adaptés au site, le projet s'étend sur 10,3 hectares environ, 7 hectares sur Besançon et 3,3 hectares sur la commune de Chalezeule, et permettra la réalisation de 250 à 300 logements au total.

Il s'agira :

▫ d'ajuster le règlement de la zone 2NAv,

▫ d'approuver le schéma d'ensemble ; une concertation préalable à cette modification a été engagée.

Par ailleurs, des modifications de détail pourront être jointes au dossier de modification de POS afin d'amender ou de supprimer l'emprise de certains emplacements réservés désormais inadaptés.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis favorable sur l'opportunité d'engager la procédure de modification des secteurs Nord et Est du POS.

«**M. ANTONY** : On a déjà évoqué ces trois dossiers, Monsieur le Maire, les Essarts l'Amour concerne un projet privé d'habitat individuel. Champforgeron c'est de l'habitat groupé en locatif, une opération qui sera réalisée par la SAFC. Le troisième projet, les Monts de Bregille, est un projet privé du groupe SEGER de Dijon, c'est également de l'habitat collectif ici en accession».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.